

DELIBERATION N° 05 - ACQUISITION DE LA PARCELLE A 931

Rapporteur : M. DUSSAULX

Vu les articles L. 2121-29 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jacques MUNIER, demeurant au 30 rue du Château 54850 MESSEIN, a contacté la commune de Ludres pour lui proposer la vente de la parcelle qu'il possède le long du chemin du château de Ludres.

Située au lieu-dit « derrière le château », elle est cadastrée section A n°931 et totalise une surface de 365 m².

Caractéristiques de la parcelle :

- Surface : 365 m²
- Accès : accessibilité piétonne directe depuis le chemin du château
- Occupation actuelle du sol : friche arborée
- Zonage du PLU actuel : Zone 2 AU (zone aménageable à moyen et long terme- réserve foncière)
- PLUi en cours d'élaboration : secteur à enjeux

Aussi, cette parcelle s'inscrivant dans un secteur à enjeux pour l'avenir de la commune (PLUi), il est important pour la commune de constituer de la maîtrise foncière.

Le prix négocié s'établit à 5 €/m², que Monsieur MUNIER a confirmé par un écrit en date du 24 juin 2019.

Le tarif ne prend pas en compte les frais liés à la rédaction de l'acte notarié et à sa publication, qui seront pris en charge par la commune.

La commission urbanisme, travaux, patrimoine, sécurité a rendu sur le projet un avis favorable lors de sa réunion du 05 septembre 2019.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de décider l'acquisition par la commune de Ludres de la parcelle cadastrée section A n°931 (365 m²) appartenant à Monsieur Jacques MUNIER au prix de 5 euros/m² HT, soit une somme 1825 € hors droits et taxes ;
- de désigner Maître GAUTHIER, notaire à Nancy, pour la rédaction de l'acte authentique (les frais liés à cette affaire resteront à la charge de la commune) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019.